



Cahier des charges

Fournitures administratives
Papier d'impression
Consommables
informatiques

sommaire

Contexte	3
1. Objet du marché	3
2. Contenu et méthode	3
2.1. Allotissement	3
2.2. Forme du marché	3
2.3. Durée	3
2.4. Système de commande	3
2.5. Délai de livraison	3
2.6. Modalités de livraison	4
2.7. Variantes	4
2.8. Qualité des produits	4
3. Présentation des offres	4
4. Jugement des offres	5
4.1. Pour les lots 1 et 2	5
4.2. Pour le lot 3	5
5. Délai de validité des offres	5
6. Conditions de remise des offres	5
7. Déroulement de la consultation	5
8. Renseignements complémentaires	6

Contexte

L'Agence d'urbanisme des territoires ligériens lance une mise en concurrence selon sa procédure adaptée, par réponse à un cahier des charges.

1. Objet du marché

Marché de fournitures administratives, papiers d'impression, consommables informatiques, services généraux.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés.

2. Contenu et méthode

2.1. Allotissement

Lot 1 : Fournitures de bureau

Lot 2 : Papier d'impression

Lot 3 : Pochettes à soufflets + chemises extensibles - lot réservé aux ateliers protégés

2.2. Forme du marché

Marché à bons de commande

2.3. Durée

3 ans à compter du 1er mai 2026

2.4. Système de commande

Commande internet impérative. Seul le lot n° 3 peut faire l'objet de commandes téléphoniques.

Pas de minimum de commande

Pas de frais de livraison

2.5. Délai de livraison

Maximum 48 heures

Le candidat pourra proposer un délai inférieur. Au cas où son offre serait retenue, le délai le plus court sera rendu contractuel.

Le lot n°3 n'est pas soumis à ce délai de livraison de 48h.

2.6. Modalités de livraison

Dans les services.

2.7. Variantes

Non autorisées

2.8. Qualité des produits

Les produits sont de qualité égale ou supérieure aux références données, et appréciés à partir d'échantillons gratuits,

Seront joints à votre devis :

Un échantillon de papier blanc 80 g A4

Un échantillon de papier recyclé 80g (bonne blancheur) A4

Un échantillon des différents stylos et portes mines marque fournisseur

Pour les ateliers protégés : un échantillon de pochette à soufflets

3. Présentation des offres

Les candidats devront produire les documents suivants :

–Le bordereau des prix unitaires en annexe, doivent être inscrits la référence de l'article, le prix unitaire hors taxe en euros.

(le bordereau annexe est transmissible par mail sur demande à dfrancois@epures.com)

–Le catalogue fournisseur, le tarif applicable et la remise appliquée.

–Les échantillons demandés.

–Des références clients locales ou équivalentes.

– Une lettre de candidature précisant si le candidat se présente seul ou en groupement (type imprimé DC1).

–Une déclaration de candidature (type imprimé DC2)

–Une attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF

Les imprimés DC peuvent être obtenus sur internet

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

4. Jugement des offres

Les critères retenus pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse seront évalués d'après :

4.1. Pour les lots 1 et 2

1-40% valeur technique (qualité des produits, diversité des produits catalogue)

2- 30% le prix

3- 30% la qualité du service et de la livraison

4.2. Pour le lot 3

1-40% plus-value apportée par les travailleurs handicapés dans la fabrication du produit (le candidat fournira tout document justificatif : poste occupé, temps d'intervention du personnel handicapé etc...)

2- 30% le prix

3- 30% valeur technique (qualité des produits)

5. Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les prix sont fermes pendant une durée d'un an,

Les prix s'entendent marchandises rendues sans minimum de commande, franco de port et d'emballage.

6. Conditions de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre, soit par lettre recommandée avec AR portant les mentions « fournitures de bureau 2026/2029 » « NE PAS OUVRIR », soit par dépôt contre récépissé.

7. Déroulement de la consultation

La date limite de dépôt de la proposition auprès d'Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise est fixée au vendredi 17 avril 2026 à 17 heures.

La proposition devra être adressée à : Monsieur Jean-Pierre BERGER, Président
epures, l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens

46 rue de la Télématique-CS 40801

42952 Saint-Etienne Cedex 1

8. Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire

A Dominique FRANCOIS, tel 04.77.92.87.93, dfrancois@epures.com



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
Tél : 04 77 92 84 00
Mail : epures@epures.com
Web : <https://www.epures.com>

